

Conseil communal du 22 janvier 2024

ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre :

REFUSÉ

Abstention :

ABSTENTION

Point 4 - Ordonnance de police relative au maintien de la sécurité publique – Confirmation

APPROUVÉ

Ma question : cette ordonnance concerne les feux d'artifice durant les fêtes de fin d'année. Elle fut peu diffusée et méconnue par les vendeurs situés sur le territoire de la commune. Quel fut son Impact ? Selon moi, ce type de disposition ponctuelle doit être décidé plus tôt pour la faire faire connaître aux propriétaires de gîtes et touristes avant leurs réservations de Noël.

Réponse du collège : Deux personnes sont venues à l'Hôtel de ville pour distribuer autour de chez eux (sic).

Point 6 . Plan de Cohésion Sociale - Maison des jeunes asbl - Convention de partenariat 2024

ABSTENTION

INFORMATION . L'enjeu de cette convention : 10.000€ + 1,5 emploi à temps plein (ETP) destiné à la Maison des Jeunes asbl.

J'ai soulevé le déséquilibre entre les emplois dédiés à l'axe « Impulsion Maison des Jeunes » (= 1,5 ETP) alors que le reste des activités bénéficie de seulement 3/4 ETP. Rectifié à 1 ETP suite à un courriel reçu du Directeur Général.

Tout en sachant que la Maison des Jeunes a reçu une subvention exceptionnelle supplémentaire de la Fédération des Maison de Jeunes sous forme de 1 ETP. Au total, la MJ bénéficie de 2,5 ETP et le PCS 1 ETP.

Il y a donc bien DESEQUILIBRE TOTAL en faveur de la Maison de jeunes.

Au vote, je me suis **abstenu**.

REMARQUE.

A noter que la Maison de Jeunes n'est pas reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et qu'elle risque de ne pas l'être vu les difficultés budgétaires de celle-ci.

L'Echevin de la Jeunesse veut malgré tout aller de l'avant, même si la Fédération Wallonie-Bruxelles a averti que les fonds étaient épuisés.

Point 9. Régie foncière. Droits de chasse. Renouvellement. Cahier spécial des charges. Approbation

REFUSÉ

INFORMATION : ce cahier des charges propose le renouvellement des baux de chasse pour 6 ans, à la veille des élections. Avec nourrissage et aucune forme de chasse privilégiée (liberté totale, dans le respect de la loi).

QUESTIONS :

1. J'ai regretté que le nourrissage (Art. 32 du Cahier des Charges) reste finalement autorisé. En effet, le ministre wallon de la Chasse Willy Borsus (MR) a renoncé à son projet d'arrêté visant à mettre fin au nourrissage des sangliers. Un manque de courage à la veille des élections. A nouveau, nous nous trouvons face à un privilège de **classe**, nuisible à la faune et la flore de nos forêts.

2. j'ai préconisé de favoriser la **chasse avec poussée silencieuse**, comme appliqué dans tous les bois communaux à STOUMONT. Cette technique est plus respectueuse du gibier, car moins effrayé.

Réaction du Collège: le cahier des Charges a été rédigé selon les recommandations du DNF – Département Nature et Forêts.

Conclusion: « cause toujours ». Le conservatisme ambiant reste de mise. Alors qu'une autre commune, STOUMONT interdit le nourrissage et pratique le poussée silencieuse.